Traiter des données chiffrées en médecine du travail

Quelques points essentiels

Dr J.L POMMIER

Données issues du dossier médical en santé travail : des contraintes spécifiques

- Code du travail
 - Le dossier établi par le médecin du travail (L4624-2 du CdT) répond aux exigences du code de la santé publique Code de la santé publique (art. D4624-46 du CdT)
- · Code de la santé publique : droits de la personne
 - Droits de la personne (art. L1110-4 du CSP)
 - Toute personne prise en charge par un professionnel, un établissement, un réseau de santé ou tout autre organisme participant à la prévention et aux soins a droit au respect de sa vie privée et du secret des informations la concernant...
 - Conservation, transmission électronique : règles fixées par décret

Données issues du dossier médical en santé travail : des contraintes spécifiques

- Code de la santé publique (suite)
 - Hébergement des données sur support informatique : nécessité d'un agrément (art. R1111-9 du CSP) → conditions
 - Garanties sur la protection, la conservation, la restitution des données, un usage conforme à la loi
 - Respect des exigences de confidentialité et secret
 - Identification des personnes en charge de l'activité d'hébergement, dont un médecin
- Recommandations HAS sur le DMST informatisé :
 - Respect de la réglementation spécifique art. R.1111-9 du CSP
 - Objectifs auxquels doit répondre un logiciel de gestion du DMST, dont :
 - · Permettre une exploitation collective des données issues du DMST
 - Par le médecin du travail
 - Ou en coopération avec d'autres médecins du travail

Des chiffres en santé travail, pour quel usage?

- Des chiffres pour décrire
 - Ftat des lieux
 - Indicateurs
 - Activité
- Des chiffres pour comprendre, pour analyser
 - Relations entre u n facteur de risque et un état de santé
- Des chiffres pour évaluer
 - Evaluation des actions de prévention
- → Attention particulière à différents aspects de l'échantillon étudié

Exhaustivité ou échantillonnage?

Etude exhaustive

- Grand nombre de sujets
- Précision pour les descriptions
- Puissance statistique
- Mais attention au sens
- Ressources importantes pour le recueil des données, leur disponibilité

Echantillon

Il n'est pas nécessaire de manger le bœuf entier pour savoir qu'il est coriace. Samuel Jonhson (cité par Wonnacot)

- Plus petit nombre de sujet
- Représentativité
- Moins de ressources
- Qualité des données
- cisai lieva no fisonction des analyses envisagées

Interroger la représentativité

- A quelle population peut-on extrapoler les résultats?
- Echantillon représentatif : échantillon dans lequel les unités ont la même probabilité (ou une probabilité non nulle et connue) de figurer
- Constitution de l'échantillon
 - Ex données recueillies lors des examens médicaux Tous les individus ont-ils la même probabilité de figurer dans l'échantillon
 - Les caractéristiques des individus diffèrent-elles selon le type d'examen?
 - •Salariés qui sortent de l'entreprise pour raisons de santé en échappant au système de santé au travail
- Existe-t-il une probabilité connue et non nulle pour un salarié
- Réflexion sur le mode de constitution de l'échantillon

Interroger la représentativité

- Vérifications
 - Ex : chiffres issus d'un SSTI et extrapolation à un niveau régional ?
 - Etude de la structure de la population
 - · âge, sexe...
 - Secteurs d'activité
 - Comparer à la population régionale (INSEE : Connaissance locale de l'appareil productif : CLAP)

Le recueil des données

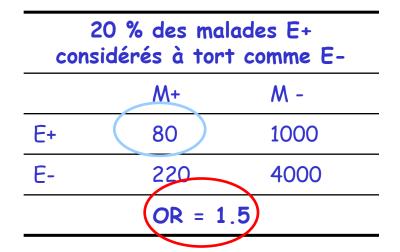
- Origine et recueil des données
- Les données sont-elles bien classées ?
 - Les individus classés comme exposés sont-ils exposés?
 - Les individus classés comme malades sont-ils malades?
- Nécessite
 - Un langage commun
 - Un processus de classement commun Cf protocole d'enquête
- Effet enquêteur
- Erreurs de classement de deux types
 - Non différentielles
 - Différentielles
- Conséquences
 - Descriptions biaisées

CISME 11 avril Modifications des relations entre expositions et phénomènes de santé

Erreurs différentielles : biais de classement

Sans erreur de classement			
	M+	M -	
E+	100	1000	
E-	200	4000	
	OR = 2	2)	

20 % des malades E- considérés à tort comme E+				
	M+	M -		
E+	120	1000		
E-	180	4000		
OR = 2.7)				



Traiter des données issues du dossier médical en santé travail

- Origine des données
- Accès au DMST
 - Médecin
 - Infirmiers, collaborateurs du médecin
 - Sous la responsabilité du médecin
 - Respect du secret professionnel
 - Dans la limite de ce qui est strictement nécessaire à l'exercice de leur mission
- Origine des informations figurant dans le DMST
 - Ex : expositions professionnelles :
 - Données individuelles issues de la connaissance du poste de travail et mises à jours à l'occasion d'un examen médical?
 - Données collectives (document unique d'évaluation des risques, fiches d'entreprise)?

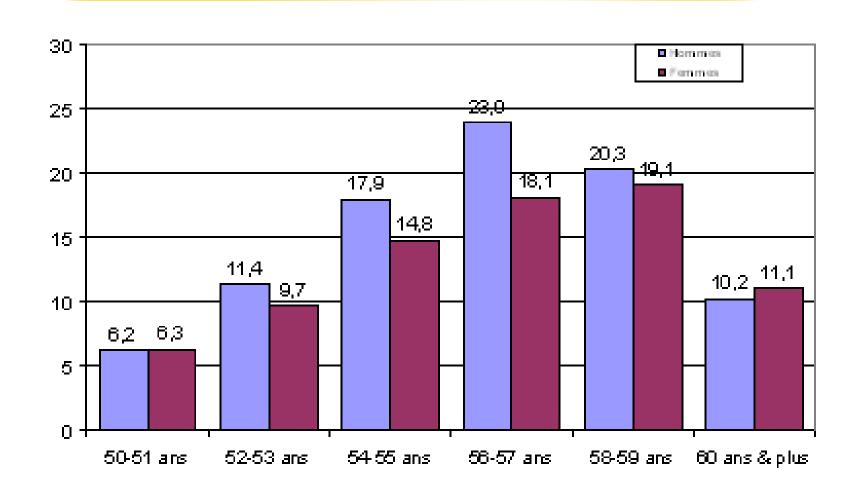
CISME 11 avril 2013

Un biais des études transversales : l'effet travailleur sain

- Enquête transversale : instantané à un moment donné
- · Salarié qui s'inscrit dans une dynamique santé et travail
 - Effets du travail sur la santé
 - Des effets de la santé sur le travail
- Phénomènes de choix, de sélection multiples
 - Médecin du travail : restrictions, aménagements
 - Salarié lui-même
 - -
- Une conséquence : l'effet travailleur sain

Une sélection liée à l'âge

SVP 50 : proportions de sujets considérés comme devant cesser de travailler en fonction d' l'âge



Des chiffres à mettre en perspective

- Une démarche statistique exploratoire et compréhensive
- Prenant en compte les connaissances scientifiques existantes
- Ouverte à d'autres pratiques scientifiques
- Ouverte aux approches issues de la pratique des professionnels de services

En conclusion

- Une source d'information unique
- Complexité
- Pluridisciplinarité